

# Les Mandats Patronaux « Santé »

## Présentation Générale

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a pour mission la définition et la mise en œuvre au niveau régional des objectifs de politique nationale de santé ainsi que le pilotage, la régulation et l'organisation de l'offre de soins. Elle s'appuie sur la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) qui est un organisme consultatif qui concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé et dans lequel il y a notamment des représentants des partenaires sociaux

### L'assurance Maladie

Les mandataires patronaux sont appelés à cogérer, au sein de structures paritaires, le régime général de l'assurance maladie, qu'ils ont historiquement contribué à créer et qui couvre aujourd'hui plus de 80% de la population.

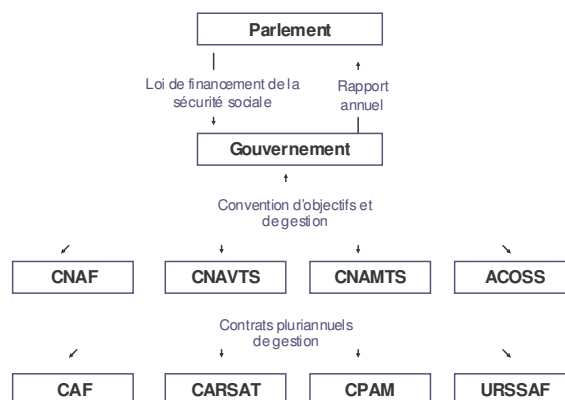
"L'Assurance maladie du régime général n'est pas une administration de l'Etat, mais un ensemble d'organismes décentralisés, autonomes qui assurent une mission de service public. Chaque organisme est doté de financements et de structures de fonctionnement propres", selon la définition du site de la **CNAMTS**.

L'ensemble du dispositif, qui a subi une réforme en profondeur en 1996 *et une réforme des services de la Santé par décret du 28 juillet 2004*, est géré paritairement par les partenaires sociaux, tout en étant lié à l'Etat par une convention pluriannuelle.

La Loi d'Août 2004 a donné à l'Assurance Maladie de nouvelles responsabilités en matière de régulation du système de soins. **La CNAMTS s'est organisée en conséquence avec, comme priorité, la gestion du risque.**

**La CNAMTS définit les orientations stratégiques et pilote le réseau des organismes chargés de les mettre en œuvre.**

#### La chaîne des responsabilités



- Les **CPAM (en Métropole)** et les **CGSS (Département d’Outre-mer)** sont les acteurs de proximité du dispositif : elles sont au contact des assurés sociaux, dont elles gèrent les prestations. Il en existe 6 sur le Nord-Pas de Calais : CPAM de l’Artois, Calais-Boulogne, Flandres, Hainaut, Lille-Douai, Roubaix-Tourcoing.
- **L’UGECAM Nord-Pas de Calais-Picardie** gère les établissements sanitaires et médico-sociaux de l’Assurance Maladie
- La **CARSAT (ex CRAM) Nord-Picardie** s’occupe dans sa circonscription a une mission bien spécifique en matière de retraite, de prévention-tarifcation des risques professionnels et maladies professionnelles dans l’entreprise et d’action sociale

Les **Comités techniques régionaux** assistent la **CARSAT** dans cette tâche et développent des programmes d’études propres à leurs branches d’activité, à partir des priorités identifiées conjointement par les représentants des employeurs et des salariés

- **L’ACOSS (Agence centrale des Organisations de Sécurité sociale)** est chargée d’assurer la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général de sécurité sociale (maladie, vieillesse, prestations familiales, accidents du travail et maladies professionnelles). Elle recouvre également avec les URSSAF et les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) qu’elle fédère, l’ensemble des ressources du régime général. (*cf également fiche « les mandats patronaux Santé »*)

## Santé au Travail

Les mandataires patronaux sont également appelés à être présents dans les structures paritaires, voire multi-parties, suivantes et ont la mission de veiller à la qualité de la gestion, tout en oeuvrant à ce que les décisions prises soient conformes aux grandes orientations de la politique du MEDEF principalement

- **Les Services de Santé au Travail** ont pour mission la préservation de la santé physique de salariés mais également de leur santé mentale (avec notamment la prévention des situations de stress ou de harcèlement moral) et la prévention des risques professionnels. On en compte actuellement 6 dans le Nord-Pas de Calais dont Pôle Santé Travail.

Travaillant en lien avec le pôle universitaire du CHRU, **l’ISTNF (Institut de Santé au Travail du Nord de la France)** représente un appui scientifique historique pour les services de santé au travail.

- Le **CRPRP (Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels)** est un organisme consultatif placé auprès du préfet de région. Déclinaison de l’instance nationale du COCT, ce comité régional est une instance de dialogue et d’échanges au sein de laquelle l’ensemble des acteurs de régionaux et locaux impliqués coordonnent les actions de prévention en milieu de travail et relaient la politique nationale de prévention.
- **L’ARACT (Agence Régionale pour l’Amélioration des Conditions de Travail)**, structure paritaire, a pour mission d’aider les PME-PMI régionales à conduire leurs projets de changement et de faciliter le dialogue social dans les domaines de compétence suivants : gestion des âges, **santé au travail et prévention des risques professionnels**, compétences et organisation, changement technologique et changement organisationnel. Elle est composée de spécialistes en organisation du travail, ergonomie, ressources humaines, gestion de projet, montage d’actions collectives....

- Le **SSTRN (Service Social du Travail de la Région du Nord)** a pour objet d'organiser et de développer des missions d'assistant de service Social et d'infirmier(e) de Santé au Travail auprès des Entreprises, des organismes employeurs privés ou publics).
- **L'ORST (Observatoire régional de la santé au travail)** a pour objectif de promouvoir au niveau régional, les orientations politiques en matière de santé et de sécurité au travail, d'hygiène et de prévention. Il prendra en compte les préoccupations et les risques définis dans les branches professionnelles.

## Les différentes instances de représentation

### Au niveau national

- ACOSS - Agence centrale des Organisations de Sécurité sociale (*cf également fiche « mandats patronaux famille et retraite*)

### Au niveau régional

- ARACT - Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
- ARS - Agence Régionale de Santé Nord-Pas de Calais
- CARSAT Nord-Picardie (*cf également fiche « mandats patronaux famille et retraite*)
- CRPRP - Comité Régional de la Prévention des Risques Professionnels
- CPAM de l'Artois,
- CPAM Calais-Boulogne
- CPAM des Flandres
- CPAM du Hainaut
- ISTNF - Institut de Santé au Travail du Nord de la France
- ORST - Observatoire régional de la santé au travail
- UGECAM Nord-Pas de Calais-Picardie - Union pour la Gestion des Caisses d'Assurance Maladie

### Au niveau Grand Lille

- POLE SANTE TRAVAIL
- CPAM Lille – Douai

### Au niveau Métropole

- CPAM Roubaix-Tourcoing